

Département du CALVADOS
 Arrondissement de CAEN
 Canton CAEN 1
 Commune de Verson (14790)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION 06/09/2022	L'an deux mille vingt deux Le 12 septembre à 20 h 00
DATE D’AFFICHAGE 06/09/2022	Les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Nathalie DONATIN, Maire.
ENVOI EN PRÉFECTURE 21 SEP. 2022	<u>Etaient présents</u> : Mme Nathalie Donatin, Maire. Mmes Delbecque, Lanfranc de Panthou, Perrier, MM. Deau, Gué, Joubin, Le Bourgeois, Adjoint. Mmes Letourneur, Le Déroff, Roux, Vandercamère-Desmortreux, MM. Bouchard, Deloget, Grelier, Lefèvre, Le Rétif, Péru, Pignorel, Simon, Stoffel, Conseillers.
NOMBRE DE MEMBRES	
EN EXERCICE : 27	<u>Absents excusés</u> :
PRÉSENTS : 21	Mme Héroult donne pouvoir à Mme Lanfranc De Panthou M. Monsimier donne pouvoir à Mme Donatin Mme Quesnel donne pouvoir à M. Gué Mme Grenèche donne pouvoir à M. Simon Mme Brioul donne pouvoir à Mme Perrier
VOTANTS : 26	Secrétaire de séance : Mme Perrier

OBJET : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE (SECTION D’INVESTISSEMENT)

M. DEAU, maire-adjoint délégué aux finances, rappelle que par délibération n°09.03.21 du 8 mars 2021 a été créée une aide communale pour l’acquisition d’un vélo à assistance électrique ou d’un vélo simple. Cette aide a été renouvelée en 2022 (délibération n°01.01.22) avec une enveloppe de 2 000 € prévue au budget (1 200 € effectivement attribués en 2021).

L’ensemble de cette somme étant d’ores et déjà attribué, il convient de l’augmenter afin de pouvoir répondre à d’éventuelles demandes d’aide d’ici la fin de l’exercice budgétaire. Il est proposé d’augmenter l’enveloppe de 2 000 €.

Il est proposé de procéder à une décision budgétaire modificative en mobilisant des dépenses imprévues au compte 020 de la manière suivante :

Dépenses d’investissement :

- | | |
|--|-----------|
| - Article 20421 Subventions équipements aux personnes de droit privé | + 2 000 € |
| - Article 020 Dépenses imprévues | - 2 000 € |

Après en avoir délibéré, à l’unanimité, le conseil municipal décide :

- D’autoriser cette décision budgétaire modificative.
- D’autoriser Madame la Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

La Maire,

Nathalie DONATIN

PREFECTURE DU CALVADOS

21 SEP. 2022

COURRIER

